

Webinaire – Collectivités et financements biodiversité : quelles possibilités en BFC ?

Quelques précisions



Session enregistrée (pour un replay)



Questions dans le chat et main levée pendant les temps d'échanges



Micro coupé



Durée du webinaire : 1h30

Collectivités et financements biodiversité : quelles possibilités en BFC ?

Le programme

Introduction

Financements liés à la restauration / renaturation des écosystèmes

- Bocages & Paysages
- Vergers de Sauvegarde
- Renaturation : une solution pour diminuer les îlots de chaleur
Renaturer les villes et villages
- Restauration des milieux naturels
- Nature 2050

Conseil Régional BFC
Conseil Régional BFC
Conseil Régional BFC
Fonds Vert DREAL
Fonds Vert DREAL
CDC Biodiversité

Financements liés à la restauration / renaturation, intégrant la gestion des espaces, la préservation des espèces, etc.

- Programme Patrimoine Naturel et Biodiversité
- Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins
- Préserver et restaurer les milieux et les zones humides
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et construire un réseau de trames écologiques
- Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité
- Interreg France-Suisse

Fondation du Patrimoine
Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Agence de l'Eau Seine Normandie

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Union Européenne, Conseil Régional BFC

Collectivités et financements biodiversité : quelles possibilités en BFC ?

Le programme

Financements transversaux sur la biodiversité

- Atlas de la Biodiversité Communale
- Financements de l'aménagement du territoire
- Programme LIFE

Fonds Vert

Office Français de la Biodiversité

Conseil Régional BFC

Union Européenne

Conseil Régional BFC

Autres outils financiers à destination des collectivités :

- Dispositifs de la Banque des Territoires
- Dotation Aménités Rurales

Banque des Territoires

Fédération des Parcs Naturels

Régionaux

Questions & échanges



Actions éligibles

- Plantation :
 - D'arbres alignés (entre 20 et 200 arbres)
 - De haies bocagères (entre 200 et 2 000 ml)
 - D'arbres isolés (entre 20 et 200 arbres)
 - De bosquets (entre 200 et 2 000 m²)
- Dépenses éligibles : plants forestiers, protections individuelles, tuteurs, paillage naturel biodégradable, travaux préparatoires (sous-solage, labour) et travaux de plantation

Montant

- Plancher : 500 € de subvention / Plafond : 20 € /ml ou 20 € /arbre
- Taux d'aide : 50 % des dépenses éligibles
- Taux bonifié à 60 % pour certains projets (plantation > 1 000 ml, chantier d'insertion...)
- **Bonification à 70% pour les collectivités TEN**
- Aide complémentaire de certains départements (21, 25, 71) pour atteindre la limite des 80% d'aides publiques – Guichet unique

Critères d'éligibilité

- Hors zones urbaines, à urbaniser ou parcellaire bâti
- Essences forestières, non ornementales (résineux et fruitiers exclus) – minimum six essences

Calendrier

Fil de l'eau

Ressources & contact

Bocage et paysages | Région Bourgogne-Franche-Comté

Contact : vergersbocage@bourgognefranchecomte.fr



QUELQUES PROJETS

Exemple d'une plantation
d'alignements d'arbres intra-
parcellaires (Agroforesterie)



Exemple d'une plantation de **haie**
bocagère, double rang inter-
parcellaires, paillage en
plaquettes bocagères



Vergers de sauvegarde – Conseil Régional BFC

Actions éligibles

- Plantation de 15 à 20 arbres fruitiers de variété anciennes et locales de BFC
- Plantation d'arbustes à petits fruits et de haies mellifères (jusqu'à 100 ml)
- Implantation de nichoirs, de ruches, de signalétiques pédagogiques
- Dépenses éligibles : plants fruitiers, protections individuelles, tuteurs, paillage naturel biodégradable, travaux préparatoires (ouverture des fosses de plantation), travaux de plantation

Montant

- Plancher : 500 € de subvention
- Plafond : 100 € / arbre, 20 € / petit fruit, 20 €/ ml de haie, 300 € / ruche, 2 000 € / signalétique
- Taux d'aide : 60 % des dépenses éligibles
- **Bonification à 70 % pour les collectivités TEN**
- Aide complémentaire du département 71 pour atteindre la limite des 80% d'aides publiques – Guichet unique

Critères d'éligibilité

- Un seul arbre par variété fruitière
- Variétés fruitières anciennes et locales adaptées aux contraintes et conditions climatiques locales

Calendrier

Fil de l'eau

Ressources & contact

Vergers de sauvegarde | Région Bourgogne-Franche-Comté

Contact : vergersbocage@bourgognefranchecomte.fr



QUELQUES PROJETS

Nans-sous-Sainte-Anne (25)
en 2019



Monéteau (89)
en 2014



Frontenaud (71)
en 2020



Pontus de Tyard
(71) en 2013



Actions éligibles

Études, travaux et actions de communication, de sensibilisation en faveur de la préservation et de la restauration des trames régionales :

- Prestations
- Etudes, cartographies, sensibilisation et communication
- Dépenses de personnel, frais de déplacement, frais de mission
- Achat de matériels
- Travaux et aménagements

Montant

- Taux d'aide : jusqu'à 70 % des dépenses éligibles
- **Bonification jusqu'à 80 % pour les collectivités TEN**

Critères d'évaluation :

- Nombre d'études financées
- Nature des travaux et typologie des projets
- Sont exclues les mesures compensatoires et/ou réglementaires

Calendrier

Fil de l'eau

Ressources & contact

Contact : biodiversite@bourgognefranchecomte.fr



Renaturation : deux dispositifs

Région BFC

Fonds Vert - DREAL

Actions éligibles

- Projets de requalification d'espaces publics, en milieux urbanisés et naturels
- Actions de végétalisation avec expertise reconnue (sobriété en eau, espèces mellifères et/ou fructifères non exotiques envahissantes)
- Solutions fondées sur la nature pour réduire les îlots de chaleur et favoriser l'infiltration des eaux pluviales

- Projets de renaturation des espaces urbanisés qui :
 - préservent ou recréent des espaces de nature en améliorant leur fonctionnalité
 - permettent la restauration écologique de sols vivants
 - intègrent la présence de l'eau et des milieux aquatiques (réseau hydrographique, zones humides, gestion du pluvial...)
- Concerne les espaces publics (parcs, jardin, projets d'agriculture urbaine favorable à la biodiversité...) et les toitures et façades végétalisées

Critères d'éligibilité

- Valorisation de la flore locale, rustique et adaptée à la région, et des espèces communes
- Intégration de la faune ordinaire (chauve-souris, hérissons, amphibiens, oiseaux, reptiles, insectes...) en leur créant des lieux d'accueil et des zones de ressources alimentaires
- Justification de la maîtrise foncière ou d'usage du site sur lequel les actions sont menées

- Capacité du projet à apporter des bénéfices (îlots de fraîcheur, régulation hydraulique, essences adaptées, amélioration de la fonctionnalité...)
- Pérennité du projet (au-delà du financement) : gestion courante
- Projets reproductibles, généralisables
- Importance des co-bénéfices (renaturation des sols, amélioration de la biodiversité, démarche paysagère...)
- Accessibilité des espaces de nature aux usagers
- Gouvernance et co-construction avec les futurs usagers



Renaturation : deux dispositifs

	Région BFC	Fonds Vert - DREAL
Dépenses éligibles	Etude, diagnostic et élaboration de plan de gestion ; travaux d'aménagement	Etude d'ingénierie, de diagnostic territorial et de stratégie ; travaux et investissements
Montant	Taux maximal d'aide : 50% des dépenses éligibles	Taux maximal d'aide : 80% mais effet levier attendu de 1 à 4 (soit 25%)
Calendrier	Fil de l'eau	Fil de l'eau
Ressources & contacts	<u>Renaturation : une solution pour diminuer les ilots de chaleur Région Bourgogne-Franche-Comté</u> Guillaume Blondel-Gaborieau: <u>biodiversite@bourgognefranchecomte.fr</u>	<u>Fonds Vert - Renaturer les villes et les villages</u> sbep-fondsvert.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr





Dijon Hotel VOGÜE



Marsannay la Cote : Ilot BACHELARD



CC Pays de Maiche – Cour école Montécheroux

Restauration des milieux naturels – Fonds Vert (DREAL)

Ambition

Restaurer les écosystèmes naturels dégradés et leur fonctionnalité, par des travaux de génie écologique ou en réduisant / levant les pressions sur la biodiversité

Actions éligibles

- Prestations d'ingénierie et d'études préalables à la conception des projets, ainsi que leur évaluation dans le temps
- Opérations permettant la restauration de la nature (travaux, requalification, restauration d'annexes hydrauliques, etc.), et leur gestion dans le temps (hors entretien courant)

Montant de financement

Taux maximal d'aide 80% mais effet levier attendu de 1 à 4 (soit 25%)

Critères d'éligibilité

- Restaurer des habitats d'intérêt communautaire
- Sécurisation des effets sur le long terme (contractualisation, planification des usages, mise en place de suivis...)
- Ancrage territorial via l'appropriation et la mobilisation des acteurs du territoire

Calendrier

Au fil de l'eau

Ressources & contacts

[Fonds Vert - Agir pour la biodiversité : des atlas de la biodiversité communale à la restauration de la nature](#)

sbep-fondsvert.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr



Actions éligibles

- Mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature :
 - Désimperméabilisation / dépollution
 - Travaux de restauration de milieux : Plantation de haies / arbres, restauration de sols, reméandrage de cours d'eau, retrait de seuil, restauration de berges, mise en défens, gestion EEE (dans le cadre d'un projet de restauration et non de gestion de milieux), réouverture de milieux, etc.
- Achat de plants, de matériel pour la renaturation
- Frais de fonctionnement dans la limite de 15% du financement demandé

Montant de financement

- N2050 : ~40 000 à 200 000 €
 - FMV – N2050 : 80 000 à 500 000 €
- Pas de taux (%) d'intervention mais :
- Financement doit correspondre à des lignes éligibles (investissement pour des travaux de renaturation)
 - Cofinancement obligatoire

Critères d'éligibilité

- Mettre en œuvre SFN et adresser les enjeux biodiversité, adaptation aux effets du changement climatique et territoire
- Démontrer la pertinence des actions pour la biodiversité (plutôt que libre évolution)
- Ne pas s'inscrire dans la compensation écologique (ou autre obligation réglementaire)
- Ne pas s'inscrire dans un projet d'aménagement
- Avoir des cofinancements, notamment publics
- Assurer un accès au foncier et un maintien des aménagements jusqu'en 2050 minimum
- Prévoir un suivi d'indicateurs sur le long terme

Calendrier

- Nature 2050 : Au fil de l'eau ([formulaire](#))
- AAP Fonds MAIF pour le vivant (FMV) – Nature 2050 : période de candidatures à l'automne, annonce des lauréats en mai

Qu'est ce qu'un « bon projet » Nature 2050 ?



Recours à des **Solutions fondées sur la Nature**

Articulation Biodiversité x Climat x Territoire

Vision écosystème (plutôt qu'espèce)

Réel intérêt pour la biodiversité (pas un projet « greenwashing »)



Projet intégré

Gouvernance inclusive et concertation locale

Projet pensé à l'échelle du territoire

Recours à des écologues pour le dimensionnement du projet

Autres financements prévus



Actions éligibles pour Nature 2050

Travaux de renaturation volontaires

Choix d'essences adapté

Intervention justifiée (plutôt que de laisser en libre évolution)

Trajectoire pour la biodiversité et absence de hiérarchie entre les écosystèmes



Pérennisation du projet

Foncier sécurisé

Porteur de projet solide

Diminution des besoins de gestion

Engagement jusqu'en 2050



Démarche suivi évaluation

Possibilité de mise en place de suivis

Indicateurs déjà réfléchis

Responsabilité des suivis

Ressources et liens :

- Cadre d'intervention du programme téléchargeable à partir de la page suivante : [S'engager](#)
- Le rapport annuel 2025 du programme : cdc-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2026/03/Rapport-Annuel-V10-MDEF.pdf
- Synthèse de nos grands principes d'intervention : [Principes d'intervention \(cdc-biodiversite.fr\)](https://cdc-biodiversite.fr)
- Carte des programmes avec pastilles cliquables renvoyant vers les fiches projets : [carte-projets-2025-VF.pdf](#)
- Formulaire de candidature : [Candidature au programme Nature 2050 – Remplir le formulaire](#)

AAP FMV – Nature 2050 :

- Page d'accueil : [Appel à projets Fonds MAIF pour le vivant - Nature 2050](#)
- Règlement : [reglement-appel-a-projets-fonds-maif-vivant-2025-2026.pdf](#)
- Lauréats des éditions précédentes : [Les projets soutenus par le Fonds MAIF pour le vivant](#)

Contact : nature2050@cdc-biodiversite.fr





Maillage bocager normand

Reconstitution d'un maillage bocager et hydraulique douce en Normandie

Le porteur de projet : Pré Bocage Intercom (communauté de communes)

Localisation : Les Monts d'Aunay, Calvados (14)

Surface d'intervention : 24 km de haies et 8 mares

Financement Nature 2050 : 60 000 €



Contexte : PBI est une collectivité TEN. 3 programmes différents montés à la suite de différents diagnostics sur le territoire :

- Restauration des haies bocagères décimées depuis le remembrement d'après-guerre avec objectif de reconnecter les corridors écologiques entre eux.
- Restauration de mares, éléments essentiels du bocage normand.
- Plan ruissellement (identification des parcelles impactant le plus les cours d'eau et plantation de haies contre le ruissellement, sur 7 sous-bassins versants)

Partenariat avec la CATER, le CEN et des associations naturalistes locales pour les diagnostics et suivis

Défi à relever : Restaurer un de réseau de haies et de mares bocagères en Normandie afin de lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols et favoriser la biodiversité du territoire

Actions :

- Plantation de 16 672 ml de haies bocagères chez 28 agriculteurs volontaires
- Aménagements d'hydraulique douce chez 14 agriculteurs volontaires démarchés dans le cadre du plan ruissellement : déplacement ou aménagement d'entrée de champs, haie sur talus : 315 ml, haie double (6 012 ml) et simple (510 ml), talus herbacé, fossé borgne ou à redents, fascine, mare tampon
- Réseau de 8 mares



Site avant travaux et plan de plantation © PBI



Début des travaux : novembre 2023



Commune de Colomieu

Régénération des cycles de l'eau sur la commune

Le porteur de projet : Commune de Colomieu – collectivité territoriale

Localisation : Colomieu, Ain (01)

Surface d'intervention : 3,5 hectares

Financement : 100 000 € (17%)



Contexte : La commune est exposée à de nombreux problèmes liés au changement climatique et aux aménagements passés: surfaces artificialisées et minéralisées, carence en espaces verts, haies supprimées, rivière artificialisée,... Ce projet, lauréat de l'AMI Eau et Climat de l'Agence de l'Eau, vise à répondre aux problématiques de gestion de l'eau sur le territoire grâce à l'hydrologie régénérative et ses cobénéfices biodiversité (gestion EEE, restauration des continuités écologiques,...). La commune travaille avec les associations en hydrologie régénérative, et le CEN Rhône Alpes. Conception d'aménagements doux (et donc relevant de solutions fondées sur la nature) pour répondre aux problématiques locales de ruissellements, d'imperméabilisation, de déficit d'infiltrations et de surchauffe du territoire.

Problématique entraînant un besoin de renaturation :

- Risque d'inondation et assèchement des sols, manque d'eau au niveau de la nappe souterraine induisant des incidences sur les rendements de culture
- Ilots de chaleur urbain
- Accélération du flux de la rivière, non-rétention des eaux, assecs plus longs et la disparition de la faune aquatique

Actions :

- Zone 1A – Aménagement de la Place aux Boules :
 - Désimperméabilisation de la place (648 m²)
 - Végétalisation de la place
 - Végétalisation du jardin potager communal par la plantation de fruitiers
 - Mise en place de noues, tranchées d'infiltration et d'un jardin de pluie
- Zone 1B – Réhabilitation de la zone humide du village :
 - Restauration paysagère de la zone humide
 - Plantation d'arbres et arbustes
- Zone 2 – Création d'un bassin d'infiltration
- Zone 3 – Plaine de Bondar et aménagements de l'Agnin.
- Restauration de l'Agnin (1 250 ml) :
 - Reprofilage des berges
 - Végétalisation (haies transversales et ripisylve) (1 660 ml)



Vue générale de la ville (haut) et rivière Agnin (bas) © Colomieu



Début des travaux : décembre 2024



Actions éligibles

- Soutien des **projets de restauration de milieux naturels** (parcs, jardins, paysages, espaces naturels et sensibles, littoraux, milieux humides...) favorables à la **biodiversité** et à la **transition écologique**
- Récompense des projets ayant un **impact positif mesurable** à l'aide d'indicateurs **sur la biodiversité, le climat, l'environnement**



© Constantino photographie

Critères d'éligibilité

Porteurs de projets : tous (publics, associatifs, et privés) - éligibles ou non au mécénat.

Nature des projets :

- Site concerné : **tous types de milieux naturels** (parcs et jardins, prairies, zones humides : tourbières, marais, etc., cours d'eau, forêts, littoraux, mers et océans, etc.) **d'intérêt patrimonial** (aire protégée, ou espace abritant une biodiversité patrimoniale, ou a minima site identifié dans la planification urbaine pour son intérêt écologique et patrimonial)
- Projets qui intègrent et documentent un impact direct positif sur la biodiversité :
 - **Restauration ou renaturation de milieux naturels**
 - **Renforcement de populations d'espèces menacées**
 - **Acquisition de foncier en vue de préserver la biodiversité**

Montant

- 1,5 M d'€ pour 25 à 30 lauréats au national
- **Aide allant de 15 K € à 100 K €, soutien moyen de 50 K €**

Calendrier

2026 :

- Candidature du porteur de projet : 30/03/2026
- Remontée candidatures : 27/04/2026
- Annonce des lauréats : été 2026

Collecte de dons

- Porteurs publics et associatifs
- Peut compléter un appel à projets

Collecte encadrée par une convention et accompagnée par la Fondation (animation, communication, reçus fiscaux pour donateurs)

Nécessite une analyse d'opportunité et d'éligibilité par la Fondation

Pour le patrimoine naturel, dépenses recevables similaires à celles des appels à projets cités ci-dessus

En moyenne, peut compléter un plan de financement à environ 15%

Plus d'informations : [ici](#)

Contacts :

- Jean-Philippe Caumont, délégué patrimoine naturel Bourgogne, jean-philippe.caumont@fondation-patrimoine.org, 06 69 08 85 90
- Margot Sikora, référente patrimoine naturel, margot.sikora@fondation-patrimoine.org, 06 70 05 17 61
- Béatrice Rénahy, déléguée patrimoine naturel Franche-Comté, beatrice.renahy@fondation-patrimoine.org, 06 07 53 28 51

Nièvre | Tourbières du Morvan

- **Mots clés** : milieux humides ; agro-biodiversité ; espèces invasives ; action pédagogique ; insertion
- **Maître d'ouvrage** : Parc Naturel Régional du Morvan
- **Démarrage du projet** : 2023 - ► **Fin du projet** : printemps 2026
- **Protection** : PNR, Réserve Naturelle des Tourbières du Morvan
- **Financement Fondation** : 80K€ - **Part montant total** : 55% - **Reste à charge** : Oui

Le pâturage pour protéger des espaces naturels menacés

La Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan (RNRTM) se compose d'un réseau de douze sites distribués sur le massif du Morvan au sein du Parc naturel régional du Morvan. La RNRTM a connu d'importantes transformations. Les prairies de Montour et Vaucorniau illustrent un schéma classique d'évolution du ratio entre milieux ouverts herbacés et fourrés ou boisements, qui se décline sur la plupart des entités de la réserve. Jusque dans les années 1950, une activité agropastorale importante entretenait le milieu ; puis la déprise agricole dans les années 1960-1970 a conduit à une dynamique de colonisation des ligneux et à une couverture par les saulaies marécageuses, dominantes à la fin des années 1990.

L'acquisition d'un troupeau de Highland Cattle en 2002 a permis d'expérimenter l'utilisation de grands herbivores rustiques pour rouvrir le milieu, restaurer des prairies para-tourbeuses et inverser cette dynamique préjudiciable. Cependant, d'importantes menaces pèsent toujours sur le patrimoine naturel de la RNRTM : abandon des activités agropastorales, changement climatique et modification de l'alimentation en eau. Or la préservation de ces tourbières, véritables pièges à carbone, représente un enjeu climatique essentiel.

Objectifs

- ❖ Effectuer des **travaux d'élagage, d'entretien**, clôturer pour **restaurer les prairies**.
- ❖ Renouveler l'**équipement pédagogique**.

Mesure d'impact

Les suivis se feront avec les indicateurs suivants : surfaces restaurées, en hectares ; tendance d'évolution des habitats (cartographie) ; nombre de visiteurs ; retour qualitatif au regard des différentes enquêtes menées (Maison du tourisme).



© Francis Meslet



© Francis Meslet

Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins – Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Actions éligibles

Etudes préalables aux travaux : études à visée opérationnelles avec chiffrage des travaux

Travaux de restauration des habitats, frayères pour des espèces inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins, et acquisitions foncières

Montant

Jusqu'à 50% des dépenses éligibles

Jusqu'à 70% des dépenses éligibles

Critères d'éligibilité

Actions prioritairement **dans le cadre d'un accord de territoire ou d'une démarche structurée et reconnue sur la biodiversité** afin de favoriser le retour ou le maintien des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins citées dans un plan national d'actions ou sur la liste rouge UICN « menacée de disparition ».



- Études d'acquisition de connaissance ou d'inventaires non éligibles
- Si acquisitions foncières de milieux humides → besoin d'un plan de gestion
- Prestations externes ou travaux en régie (TTC ou HT si récupération TVA signalée dans la demande)

Calendrier

Instruction au fil de l'eau sur enveloppe biodiversité fermée ou dans le cadre d'un accord de territoire (opération intégrée au programme d'actions)

Ressources & contact

MAQ 5 - Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins

Françoise Morel, francoise.morel@eau-loire-bretagne.fr /
04 73 17 07 20

Exemples de travaux aidés

Restauration de mares :
papillons, libellules, Sonneur à ventre jaune etc.



Restauration de cours d'eau
pour la Mulette perlière



©Syndicat mixte Blavet Scorff Ellé-Isolé-Laita

Aménagement d'ouvrage
pour la Loutre



©PNR du marais poitevin

Restauration de prairies humides :
papillons, libellules etc.



Protection du Gravelot
à collier interrompu en Vendée



© LPO Vendée

	Communication / Valorisation (taux : 40 à 80%)	Animation	Education à la mobilisation citoyenne
	Etudes à visée opérationnelles	Travaux de restauration	Travaux d'entretien
Actions éligibles et critères d'éligibilité	- Etudes globales et suivis - Etudes de pré localisation et d'inventaires → <i>engagement d'identification des zones humides dans les documents d'urbanisme et la transmission des couches SIG</i> - Etudes spécifiques (fonctionnalité, services rendus, etc.) - Etudes d'élaboration de programme pluriannuels des milieux aquatiques et humides.	- Opération de restauration et renaturation de milieux humides - Restauration et création des zones d'expansion de crues	- Travaux d'entretien dans le cadre d'un plan de gestion
Montant	Plancher à 10 000€ de projet TTC Taux : jusqu'à 80% des dépenses éligibles	Plancher à 10 000€ de projet TTC Taux : jusqu'à 80% des dépenses éligibles	Plancher à 10 000€ de projet TTC Taux : jusqu'à 40% des dépenses éligibles
			Plancher à 3500€ de projet TTC Taux : jusqu'à 80% des dépenses éligibles ; possible d'aller jusqu'à 100% d'avance pour la mise en réserve foncière.

Lutter contre l'érosion de la biodiversité et construire un réseau de trames écologiques – Agence de l'Eau Seine-Normandie



	Etudes à visée opérationnelles		Animation	
	Création de haies à vocation biodiversité	Préservation et restauration de la biodiversité liée à l'eau	Dispositif de franchissement piscicole	Dispositif de franchissement hors piscicole
Actions éligibles et critères d'éligibilité	- Réalisation d'un diagnostic Trames Vertes et Bleues lié au projet - Mise en place d'un plan de gestion triennale - <i>Inscription des haies dans les documents d'urbanisme</i> - <i>Fourniture des SIG</i>	- Actions liées à des espèces protégées dans le cadre de PNA / PRA ; à des espèces menacées et cibles ; à des espèces indicatrices - <i>Mise en place d'un suivi avant / après</i>	- Uniquement sur des ouvrages entretenus et en bon état - Non éligible sur tout nouvel obstacle ni sur tout nouveau projet d'équipement provoquant des impacts accrus en milieu aquatique - Bonification si enjeux grands migrateurs et si l'ouvrage sert à la navigation commerciale - <i>Mise à disposition pendant 10 ans d'un bilan de l'entretien</i>	- Passage spécialisé loutroducts et batroducts - Réalisation d'un diagnostic s'appuyant sur les espèces, les habitats et les continuités - <i>Pour les nouveaux projets, ces dispositifs ne sont pas éligibles.</i>
Montant	Plancher à 10 000€ de projet TTC Taux : jusqu'à 80% des dépenses éligibles	Plancher à 10 000€ de projet TTC Taux : jusqu'à 80% des dépenses éligibles	Plancher à 10 000€ de projet TTC Taux : entre 50 et 80% des dépenses éligibles	Plancher à 10 000€ de projet TTC Taux : jusqu'à 40% des dépenses éligibles.

Calendrier

Dépôt au fil de l'eau

Ressources & contacts

12^{ème} programme d'intervention :



<https://www.eau-seine-normandie.fr/aides/Restaurer-la-nature>

Contact : Simon Bezain, chargé d'opérations biodiversité, Direction Seine amont
Bezain.simon@aesn.fr / 03 86 65 80 70

Actions éligibles

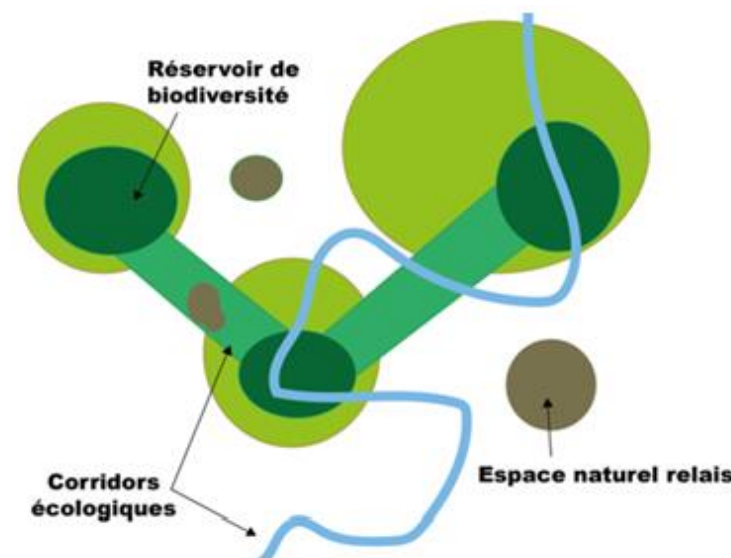
- Restaurer les milieux aquatiques et humides dégradés
- Préserver les milieux aquatiques et humides en bon état
(nouveau par rapport au 11^{ème} programme)
- Reconquérir la biodiversité dans une approche intégrée des milieux aquatiques et terrestres
- Soutenir des stratégies d'actions territoriales

Dépenses éligibles

- Aides aux travaux + animation / communication / suivis liés aux travaux

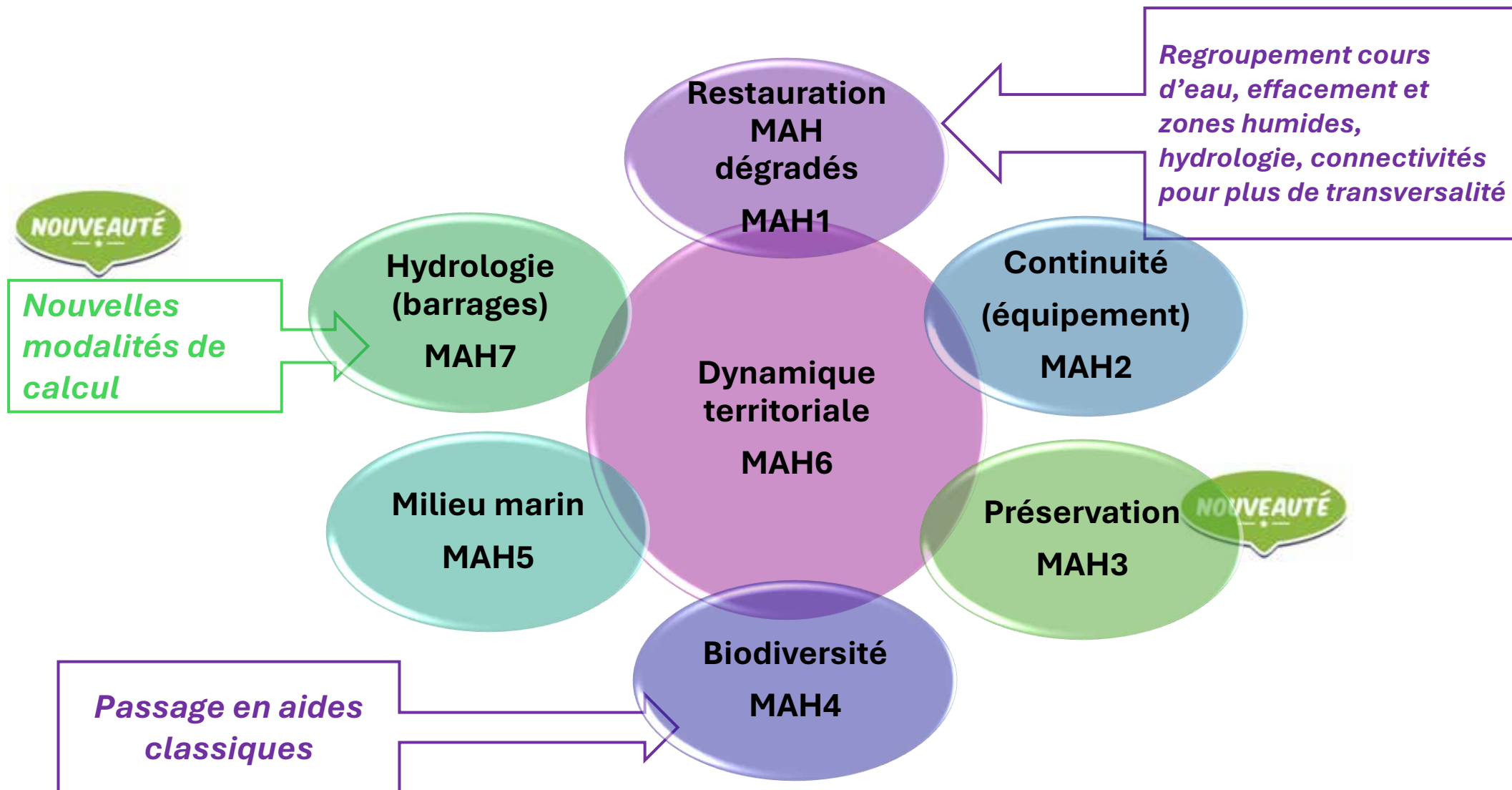
Reconquête de la biodiversité = **restauration de la trame turquoise (TT)**

Corridors + réservoirs de biodiversité



Espèces
terrestres inféodées
aux MAH

12^{ème} programme d'intervention : Organisation des thématiques - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse



12^{ème} programme d'intervention « Sauvons l'eau » - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Montant

Jusqu'à 80% des dépenses éligibles pour :

- L'animation des stratégies régionales ;
- Les études préalables aux stratégies régionales ;
- Les études trame turquoise et/ou travaux trame turquoise ;
- L'animation tête de réseau ;
- L'animation territoriale.

Jusqu'à 30% des dépenses éligibles pour le post-sinistre.

Calendrier

Dépôt au fil de l'eau

Ressources & contacts

12^{ème} programme d'intervention :



[Milieux aquatiques et biodiversité - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#)

Contact : Lionel Perrin, chargé de projet zones humides / affaires régionales
lionel.perrin@eaurmc.fr

Actions éligibles

- OS 4 – Renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, en prenant en compte les approches basées sur la nature
- OS 7 – Améliorer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, notamment en milieu urbain, et réduire toute forme de pollution :
 - Préserver les espaces naturels du territoire de coopération
 - Renforcer les pénétrantes de verdure et la nature en ville
 - Développer les actions de réduction des pollutions et des déchets
 - Favoriser des modes de consommation durables

Critères d'éligibilité

- Être défini en commun avec un(des) partenaire(s) de l'autre côté de la frontière ;
- Répondre à l'un des objectifs du programme ;
- Disposer de ressources partagées et de compétences complémentaires ;
- Produire des effets matériels et/ou immatériels pour le territoire transfrontalier franco-suisse ;
- Produire des réalisations communes et pérennes.

→ Tous types de structures éligibles (Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, associations, organismes consulaires, etc.)

Montant

- Taux FEDER max. 80 %
- Plancher : 20 000 € FEDER

Calendrier

Période de dépôt	Fiche pré-projet	Dossier complet
Automne 2026	11 septembre 2026	6 novembre 2026
Printemps 2027	12 mars 2027	23 avril 2027

Site web : <https://www.interreg-francesuisse.eu/>

Contact : interreg@bourgognefranchecomte.fr



Interreg
France – Suisse



Cofinancé par
l'Union Européenne

Priorité 1 : Neutralité carbone et transition écologique

Projet DECORR – Décloisonnement des Corridors franco-suisses

- **Objectif** : faire émerger des actions en faveur des corridors et des réservoirs biologiques franco-suisses
- **Porteur de projet** : Asters – CEN 74
- **Partenaires** : CEREMA Centre-Est
Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

Pour retrouver tous les projets aidés au titre de la priorité 1 – Transition écologique et neutralité carbone : <https://www.interreg-francesuisse.eu/les-projets-aides?f%5B0%5D=thematique%3A72>

Information :

Journée de rencontre : « Interreg se met au vert »

4 juin 2026 de 9h30 à 14h30

Conservatoire d'Arts et d'Histoire, Annecy (74)

Programme : <https://www.interreg-francesuisse.eu/journee-rencontre-interreg-france-suisse>

Atlas de la Biodiversité Communale – Office Français de la Biodiversité (Fonds Vert)

Actions éligibles

Connaissance : diagnostic, cartographie des enjeux

Mobilisation : appropriation et sensibilisation

Passage à l'action : mise en œuvre de politiques (inter)communales

Montant

Plafond par projet : 250 000€

Taux d'aide : 80% maximum

Critères d'éligibilité

Bénéficiaires éligibles : collectivités/établissements publics

Durée du projet : 36 à 48 mois

Calendrier

Dépôt tout au long de l'année via Aides-Territoires

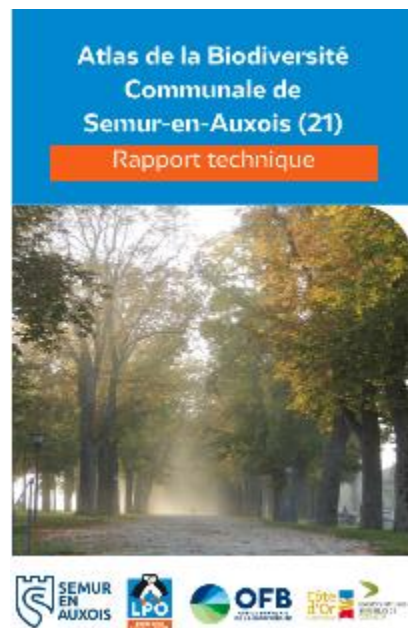
Ressources & contact

Cahier d'accompagnement et candidature : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/agir-pour-la-biodiversite-des-atlas-de-la-biodiversite-communale-a-la-restauration-de-la-nature/>

Guide méthodologique : <https://ofb.gouv.fr/sites/ofb-gouv-fr/files/2025-10/guide-technique-et-methodologique.pdf>

Contact : Ludye-Ann JOSSELIN – ludye-ann.josselin@ofb.gouv.fr - 0660167653

Exemples de livrables de projets d'ABC



Rapport technique et brochure de l'ABC de Semur en Auxois (21)



Intégration des résultats de l'ABI dans le PLUi de la CC Val de Gray (70) (données, préconisations)

Six thématiques à intégrer à chaque projet (éco-conditions)

- ✓ **Sobriété foncière** => éviter l'étalement urbain
- ✓ **Eau** => limiter l'imperméabilisation et gérer les eaux à la parcelle
- ✓ **Biodiversité** => protéger les écosystèmes locaux
- ✓ **Energie** => avoir des bâtiments sobres, efficaces et confortables
- ✓ **Déchets de chantier** => gérer les déchets de chantier
- ✓ **Mobilités** => développer les mobilités douces et l'intermodalité

En matière de **biodiversité**,
cela implique de

- **Mobiliser une expertise en paysage dans la conception du projet**, soit dans l'équipe de maîtrise d'œuvre, soit un appui ponctuel d'experts locaux (CAUE, PNR, ARB, ONF....). L'objectif est d'intégrer le projet dans les trames existantes et dans son environnement immédiat.
- **Préserver la faune et la flore sur le site**, en réalisant au maximum un diagnostic préalable et en interdisant toute coupe d'arbre non-malade. Il s'agit d'intégrer au projet les structures et les lieux accueillant de la biodiversité, d'être dans une logique de confortement, de densification et non de remplacement.
- **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes**, pour éviter la contamination du site ou la diffusion d'espèces invasives présentes sur site. Il faut donc les identifier et prévoir de protocoles lors du chantier.
- **Favoriser l'installation de la faune et la flore sur le site**, en choisissant une palette végétale variée, adaptée au contexte local, favorable à la petite faune et en ayant une réflexion en termes d'habitat (hébergement/nourrissage) pour la faune locale. **Être attentifs aux vivants!**



Les dispositifs de l'aménagement du territoire ne visent pas spécifiquement à soutenir ou développer la biodiversité mais cette dimension doit être intégrée à chaque projet.

Ruralités et territoires

- Espaces nouveaux, villages innovants (ENVI)
 - Destinés aux communes jusqu'à 2000 hab
 - Pour des projets participatifs impliquant les habitants
 - Un soutien jusqu'à 8000 € en fonctionnement et 50 k€ en investissement
- Contrats de territoire – Territoires en action
 - Un interlocuteur de proximité: Pays/PETR
 - Un appel à projet pour la période 2026-2028 sur le 2^{ème} semestre
 - Un axe pour soutenir les transitions dans les territoires

Les **Parcs naturels régionaux** (Morvan, Haut-Jura, Doubs horloger et Ballons des Vosges), ressource et accélérateurs - Pour les communes membres d'un PNR, vous disposez d'une expertise et d'un appui de proximité, n'hésitez pas à les solliciter!

Centralités et quartiers

- Quartiers en transitions
 - Projets au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - Soutien à des projets structurants: Etudes urbaines, aménagement de friches, équipements de services à la population;
 - Soutien à des équipements et petits aménagements de proximité impliquant les habitants
- Centralités rurales en Région
 - Une liste fermée de 128 communes éligibles
 - Un dispositif qui arrive à échéance fin 2026
- Fonds d'aide aux projets
 - Soutien à des actions dans les quartiers prioritaires : prévention santé, sensibilisation à l'environnement, animation de l'espace public...
 - Portage communes / associations / Offices HLM



Actions éligibles

- Projets de **restauration d’habitats naturels** et d’espèces menacées
- Actions de **préservation de la biodiversité** et de lutte contre les pressions (espèces exotiques envahissantes, fragmentation, pollution...)
- Déploiement de **solutions fondées sur la nature**
- Actions de **sensibilisation, gouvernance, planification** (plans de gestion, stratégies locales biodiversité)

Montant

- **Taux de financement : 60 %** (jusqu’à **75 %** pour certaines actions espèces/habitats prioritaires)
- **Pas de plancher officiel**, mais les projets trop petits sont rarement retenus (souvent > 500 k€)
- **Pas de plafond strict**, mais projets généralement entre **1 et 7 M€**

Page internet du Ministère dédiée : [ici](#)

Contact PCN : lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Critères d’éligibilité

- Porteurs : collectivités, établissements publics, ONG, structures de recherche
- Projets alignés avec les **priorités européennes biodiversité**
- Dimension **innovante**, démonstrative ou reproductible
- Partenariats encouragés (multi-acteurs, transfrontaliers)
- Durée typique : 3 à 7 ans

Calendrier

- Appel à projets **annuel**
- Ouverture : **avril**
- Dépôt des candidatures : **septembre - octobre**
- Sélection : fin d’année / début d’année suivante



Exemples de projets de collectivités soutenues

- **LIFE Maraisilience** - Résilience écologique du Marais poitevin (2,9 M€)
 - **Objectifs** : restaurer les **zones humides**, améliorer la résilience hydrologique
 - **Actions** : gestion de l'eau, restauration de milieux, suivi écologique
 - **Collectivités impliquées** : Parc naturel régional du Marais poitevin + communes partenaires
- **LIFE Vinoshield** - Biodiversité & viticulture (4,1 M€)
 - **Objectifs** : réduire les pesticides, restaurer les habitats auxiliaires
 - **Actions** : haies, bandes fleuries, corridors écologiques
 - **Collectivités impliquées** : collectivités viticoles, syndicats de gestion
- **LIFE Tourbières du Jura** - Restauration de tourbières, hydrologie, habitats prioritaires (4 M€)
 - **Objectifs** : restaurer les tourbières, réhumidifier les milieux, préserver habitats prioritaires
 - **Actions** : rebouchage de drains, gestion pastorale, génie écologique, suivi hydrologique
 - **Porteur** : CEN BFC + Région BFC + Département du Jura et du Doubs



Bénéficiaires

- Collectivités territoriales
- Satellites et opérateurs des collectivités
- Acteurs privés sous conditions

Prestations proposées : conseil et financement

- **Soutien à la mobilisation d'ingénierie** afin de concrétiser les projets des collectivités territoriales ;
- Financement des opérations par des **prêts de long terme** à taux fixe ou indexé sur le livret A ;
- **Partenaire investisseur** pour les projets de cohésion sociale et de transition écologique avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème du développement territorial ;
- **Tiers de confiance** et intermédiaire neutre pour sécuriser les fonds et assurer la pérennité de vos projets par le biais de la consignation.

Programme phares et filiales

EDURENOV : Programme de rénovation énergétique du bâti scolaire dont la végétalisation des cours d'école
<https://www.banquedesterritoires.fr/edurenov>



Aquagir : collectif regroupant des acteurs de l'eau régionaux et nationaux pour vous accompagner dans vos projets et contribuer à leur réussite, de la conception à la concrétisation des opérations.

<https://aquagir.fr/>



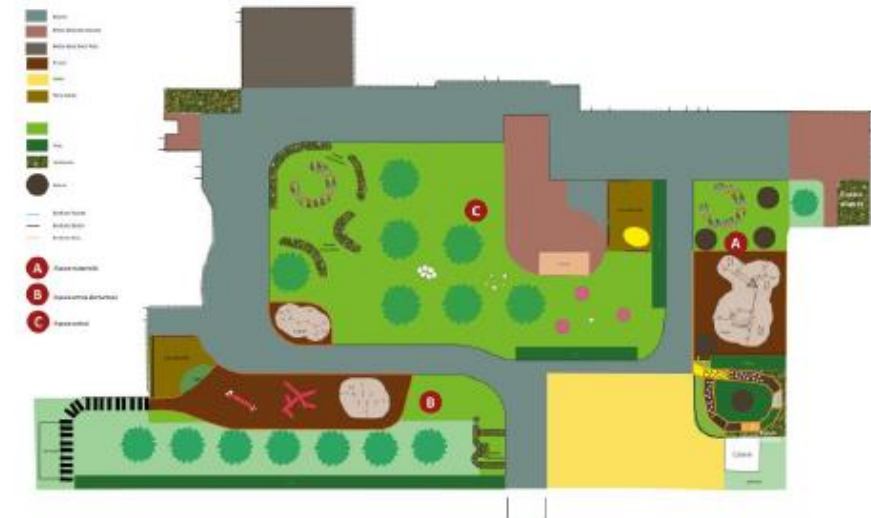
CDC Biodiversité :

- Objectif concilier biodiversité et développement économique
- Missions : conception, mise en place d'actions de restauration et de préservation de la biodiversité
- Expertise écologique, foncière et financière



Illustrations des interventions de la Banque des Territoires : [Lien vers les résultats et réalisations en 2025 en BFC](#)





Renaturation des espaces extérieurs de la halle couverte de Giromagny

Contexte :

- Commune labellisée Petites Villes de Demain
- Reconfiguration des espaces publics du centre-bourg

Enjeux :

- Restructuration de la friche de l'ancien supermarché en halle couverte
- Aménagement et renaturation de l'équipement
- Amélioration du cadre de vie des habitants

Cout des travaux : 640 000 €

Subventions : 285 000 €

Autofinancement : 5 000 €

Prêt de long terme : 350 000 €

Mobilisation du prêt transformation écologique indexé sur TLA
+ 0,5% sur 30 ans.



Figure 1 : Photos actuelles du SPAR (bâtiment à la toiture brun foncé) et de ses abords



Figure 3 : Aménagement extérieur (Gradins paysagers donnant sur le parc du Paradis des Loups et zone de parking donnant sur la rue Maginot)

Objectifs de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales

- Soutenir les **communes rurales** dont une part significative de leur territoire comprend une aire protégée, ou jouxte une aire marine protégée (article L.2335-17 du CGCT)
- Reconnaître la contribution des collectivités rurales dans la transition écologique via les **aménités** et leur préservation grâce à des **aires protégées**
 - Services écosystémiques liés aux attributs physiques, géophysiques et biologiques des territoires ruraux

Fonctionnement de la dotation

- Attribution individuelle au sein de la **Dotation Globale de Fonctionnement**
 - **Libre administration** des collectivités territoriales
 - Fixée annuellement par la **loi de finances**
- Calculée selon la **population** et la superficie du territoire classé en **aire protégée**
 - Montant de 3 000€ minimum à 100 000€ maximum
 - Coefficient de pondération de 1,5 pour Natura 2000 et de 2 pour les ZPF, et majoration de 10% pour les aires marines



Dotation pour les aménités rurales - Fédération des Parcs Naturels Régionaux

En savoir plus : [présentation vidéo](#) de la dotation et ses usages en moins de 3 minutes

Quelques exemples :

- **Financer des travaux de restauration de la nature**

Champagny-sous-Uxelles, Communauté de communes du Clunisois, BFC

Site Natura 2000

Restauration d'une mare

- **Financer des dispositifs comme l'ABC**

Saint-Geniez-d'Olt-et-Aubrac, Aveyron

Parc naturel régional de l'Aubrac

Autofinancement de l'ABC

Protéger les forêts anciennes et matures

Réserve de biodiversité intégrale – ONF

Contact :

Floriane GONCALVES

Chargée de mission « Collectivités et biodiversité »

fgoncalves@parcs-naturels-regionaux.fr



Merci aux intervenant·e·s et merci pour votre attention !

Contact : alissia.leclerc@arb-bfc.fr
06.64.43.90.33



Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi de la subvention ne peuvent en être tenues pour responsables.